

Assises de la Santé scolaire : prétexte pour une évolution des missions ? ATTENTION DANGER !

Déclaration de la FNEC FP-FO à la réunion de présentation le jeudi 13 mars 2025

Pour la FNEC FP FO et ses syndicats des personnels de santé scolaire (Assistants sociaux, Infirmiers, Psychologues de l'EN, Médecins, secrétaires), ces assises telles que présentées jusqu'à présent, non seulement ne répondent pas aux revendications des personnels en termes de revalorisation indiciaire et de créations de postes mais risquent d'ouvrir la voie à une probable redéfinition des missions respectives à chacun de ces corps.

Ces assises s'inscrivent dans la continuité de celles de la pédiatrie et des divers rapports rendus ces dernières années sur la santé scolaire. Ces rapports ont en effet depuis quelques temps réitéré le même refrain, à savoir qu'en l'absence de moyens supplémentaires, il faudrait adapter les missions aux moyens pour répondre aux besoins de la jeunesse.

Après le rapport de la cour des comptes de 2020, qui préconisait déjà le regroupement des 4 corps sous la direction du Dasen et dans la même BOP 230 "vie de l'élève", le rapport de l'IGAS/IGESR de 2022 reprend à son compte ces propositions et recommandait la refonte du socle de missions.

Le Rapport R.REDA de Mai 2023 va dans le même sens et pointe le fait que ce regroupement "*ne permettra probablement pas de faire l'économie d'une évolution des autorités hiérarchiques dont relèvent chacune des 4 professions* ».

L'objectif N°4 issu des travaux des Assises de la pédiatrie Mai 2024 évoquent lui aussi la nécessité de "*revoir le socle des missions* » de la santé scolaire.

Cet objectif est repris par La Mission flash de mai 2024 qui va plus loin en indiquant - je cite : "*S'agissant des psyEN EDO, en particulier, orienter les missions en priorité vers la santé mentale des jeunes*" (...) et "*Placer davantage de personnels sur site dans le premier degré, y compris des assistants sociaux.* »

Au vu de tous ces rapports qui convergent dans le même sens, comment imaginer que les assises de la santé scolaire ne soient pas la porte ouverte à la redéfinition des missions de tous les corps, annonçant des modifications statutaires à venir ? Les thèmes de travail présentés dans le diaporama vont dans ce sens, de notre point de vue.

Cette réorganisation pourrait modifier le supérieur hiérarchique des INFENES, ce qui n'est pas sans conséquence.

Malgré des constats accablants en termes de postes vacants, d'absence de créations de postes, de suppressions de postes, de faible attractivité de ces filières, de grilles indiciaires indigentes, ces assises ne prévoient aucune annonce concrète en termes de salaire et de moyens humains pour aucun des corps concernés.

Pourtant, ce dont les personnels ont besoin ce sont des moyens supplémentaires pour faire face aux besoins croissants des élèves comme en témoignent les INFENES mobilisés massivement devant le rectorat de Créteil le 5 mars, et les ASS du 77 dont plus de 50% du service a fait grève en février et appellent de nouveau à la grève le 20 mars et les INFENES dans l'académie de Toulouse en lutte contre une suppression de poste. S'il s'agit seulement d'améliorer la coordination et l'articulation de ces services qu'à cela ne tienne, que le ministère crée des postes en abondance, et les personnels sauront très bien s'organiser et s'articuler entre eux.

La FNEC FP-FO se prononce contre tout projet de regroupement des 4 corps. Au prétexte d'une meilleure articulation il s'agit d'adapter les missions, donc *in fine* les statuts, comme en témoignent tous les rapports qui ont précédé la tenue de ces assises. Il y a besoin de recruter du personnel massivement et non de les regrouper. La volonté ministérielle d'organiser les discussions par « métier », et non à partir des statuts particuliers, confirme notre analyse.

Pour finir, nous nous interrogeons sur l'intention du ministère d'associer au même titre que les organisations syndicales, les réseaux métiers, la communauté éducative, les représentants des parents d'élèves et ceux des lycéens ? S'agit-il pour le ministère de faire cautionner par les participants des mesures déjà prises ? Pour la FNEC FP FO, ce sont les personnels les mieux placés pour parler de leurs missions et pour les défendre. C'est donc aux représentants des personnels qu'il revient d'examiner les mesures à venir. Pour la FNEC FP FO, le rôle des représentants syndicaux consiste à porter et défendre les revendications de leurs mandants et non de cogérer les décisions des ministres.

Montreuil, le 13 mars 2025